

### 3- La basse vallée de la Siagne

Depuis le pont de la D109 franchissant la Siagne au niveau de Pégomas (Super U) jusqu'à la mer, s'étend la basse vallée ou plaine alluviale de la Siagne. Sur ce secteur, quatre communes sont fortement concernées par le risque inondation : Pégomas, la Roquette sur Siagne, Mandelieu-La Napoule et Cannes.

Sur la base de l'état des lieux du bassin versant de la Siagne, la Société du Canal de Provence, mandataire du SISA, a proposé un programme d'aménagement sur la basse vallée :

- ✓ Redimensionnement et gestion des débordements résiduels de la Siagne en amont de l'A8,
- ✓ Curage de la Siagne en aval de l'A8,
- ✓ Recalibrage du Béal.

L'objectif de ces travaux est de faire passer sans débordement une crue de 450m<sup>3</sup>/s sur la Siagne et d'améliorer l'évacuation par le Béal pour des crues supérieures.

Actuellement, la Société du Canal de Provence achève une étude permettant de définir et de valider les principes généraux de protection contre les inondations. Ainsi la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre\* devrait être engagée au mois de mai.

\* Le maître d'œuvre est chargé d'établir les plans précis de chaque aménagement, d'élaborer les documents techniques, de coordonner les travaux et assister le maître de l'ouvrage dans ses relations avec les entreprises.



Programme d'aménagement sur la basse vallée

## Interview de Jean-Pierre LELEUX, Maire de Grasse, Vice-Président du Conseil Général des A.M. et Président du Pôle Azur Provence



**Siagne-Avenir :** Le système d'alerte de crue, opérationnel depuis 1995, s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Considérez-vous ce dispositif comme une passerelle efficace entre l'information et l'action ?

**Jean-Pierre Leleux :** La Commune de GRASSE et la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, que j'ai l'honneur de présider, ont participé à la mise en place, avec le S.I.S.A., du système d'alerte aux populations en cas de crue. Je me félicite de cet excellent dispositif, qui permet aux élus et aux services municipaux, d'anticiper de façon plus réactive, les éléments météorologiques pouvant donner lieu à des crues importantes et dangereuses pour nos concitoyens. Ce système, grâce à l'action dynamique de son Président,

Monsieur Henri Leroy, Maire de Mandelieu, et de son équipe, améliore la qualité du service au public et je m'en réjouis.

**Siagne-Avenir :** La mise en sécurité des personnes et des biens est la mission phare des communes membres du SISA. Ainsi, l'année 2004 voit se poursuivre la réalisation de travaux préventifs sur le bassin versant de la Siagne. Un mot sur ce projet ?

**Jean-Pierre Leleux :** C'est dans le même esprit que le S.I.S.A., avec les communes, a mis en place un ambitieux programme de travaux sur la Frayère, le Vallon Saint-Antoine et la Mourachonne afin de canaliser les affluents en amont de la Siagne. C'est un programme de travaux complexe, mais nécessaire et complémentaire du système d'alerte, pour que soient enfin maîtrisées les crues de la Siagne et de ses bassins versants. Nous en suivons le déroulement avec vigilance.



# SIAGNE Avenir

Bulletin d'information du SISA  
Numéro 3 - Mai 2004

## Présentation DU SYSTEME D'ALERTE DE CRUE



## PROGRAMME 2004 : DEUX ACTIONS PHARES



Notre sécurité, est ma priorité. Nous nous sommes attelés, avec détermination, à réaliser les travaux qui préservent l'avenir de notre bassin de vie. Fidèle au programme fixé, l'année 2004 verra deux actions phares : le perfectionnement du système d'alerte de crue, primordial ; la poursuite du programme de grands travaux, fondamental quant à la protection des personnes et des biens.

EDITO

**-Système d'alerte de crue :** nous nous apprêtons à sécuriser la transmission des données utiles à l'évaluation du risque. Plusieurs options sont à l'étude : télécollecte par satellite ou onde radio. Ce sera la véritable clef de voûte du dispositif. Ce système sera couplé à un appel direct, automatisé, des personnes en danger.

**-Programme de grands travaux :** de nouveaux aménagements vont être entrepris, dans l'esprit et la continuité des missions déjà accomplies. Ce programme sécurise trois espaces à fort enjeu humain et environnemental : la Frayère et le Vallon St Antoine, la Mourachonne et la basse vallée de la Siagne.

Parce que nous avons conscience, aujourd'hui plus que jamais, que les collectivités territoriales, au-delà de leurs obligations réglementaires, doivent emprunter la voie du développement durable ; parce que nous savons, du point de vue éthique, que le risque, quel qu'il soit, ne peut et ne doit plus être accepté : agissons ! Comme je m'y suis engagé, nous vous tenons informé des réalisations à venir. Bonne lecture !

Le Président du SISA : Henri Leroy

## SOMMAIRE

- PRESENTATION DU SYSTEME D'ALERTE DE CRUE p.1, 2
- ETAT D'AVANCEMENT DE PROGRAMME DE GRANDS TRAVAUX p.3, 4

*Inauguré en 1995, le Système d'Alerte des crues va connaître sa première évolution technique. Un perfectionnement bienvenu destiné à pallier les dysfonctionnements survenant lors de violents orages. En jeu, l'amélioration et la maîtrise des procédures d'information des principaux intervenants.*

Face à la multiplicité des enjeux découlant de la gestion de ce cours d'eau, le Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses affluents, assume un rôle préventif prépondérant. Au caractère imprévisible des inondations et parce que le risque zéro n'existe pas, les acteurs de notre cadre de vie offrent une alternative résumée en deux vecteurs : la prévention des crues pour limiter leur impact sur les lieux habités et l'information des populations en situation de crise. Par-delà l'engagement de travaux d'entretien mais aussi de recalibrage et de protection des lieux habités, le SISA a ainsi élaboré un système d'alerte des crues, opérationnel depuis 1995. Veille météorologique et hydrologique, capteurs de mesures sur 12 stations, et procédure d'information des populations concernées par un risque pluviométrique exceptionnel : le dispositif d'alerte a été méticuleusement pensé et sera même amélioré courant de cette année.

## LES OUTILS DE SURVEILLANCE

Les techniciens du SISA disposent d'outils de surveillance du territoire, essentiels à la conduite de leur mission d'intérêt général. Réputées pour leur fiabilité, ces veilles de type météorologique et hydrologique constituent l'épine dorsale du système d'alerte de crues. En convention avec MétéoFrance, le syndicat dispose d'une imagerie satellitaire en temps réel du territoire et reçoit des prévisions quotidiennes localisées, préjugant de la quantité de pluies susceptibles de tomber. De plus, la veille hydrologique juge sur le terrain de la validité de ces informations : mesure des hauteurs d'eau des rivières par les limnimètres, recueil des précipitations par les pluviomètres. 12 stations de mesures sont ainsi réparties sur la Siagne, la Frayère, la Mourachonne et le Vallon Saint-Antoine. Cette couverture homogène du territoire favorise « l'identification de points noirs », la mise à jour de seuils d'alerte et la remontée d'informations dans l'instant. Dans une situation de crise – après estimation du risque encouru - ce principe de télécollecte doit aboutir à la diffusion de l'information aux « veilleurs », élus et administratifs. Ces derniers maillons de la chaîne de l'information doivent estimer, au plus juste, la réponse à apporter à la crise, en tenant compte à la fois de la spécificité du risque sur leur commune, mais aussi du nombre de lieux habités susceptibles d'être inquiétés par les crues.



Pluviomètre de Ribes

## LES PROBLÈMES RENCONTRÉS

Le dispositif de mise en réseau de l'information par le SISA auprès des communes a néanmoins montré ses faiblesses lors de violents orages. En novembre 2002 à Grasse et à Auribeau-sur-Siagne, des conditions météorologiques analogues sont venues altérer le bon fonctionnement du réseau téléphonique terrestre retardant voire court-circuitant l'arrivée à bon port des précieuses données. Les techniciens du SISA ont souhaité remédier à ce dysfonctionnement en renforçant, tout d'abord, la sécurisation de transmission des données et en adoptant, ensuite, un système automatisé d'appels en nombre. L'information des communes ne devant évidemment pas souffrir de délais trop longs, ce dispositif d'alerte est fondé plus que jamais sur la rapidité et la fiabilité de la procédure. D'ici fin 2004, ce nouveau dispositif sera opérationnel.



Limnimètre de Ribes

## VERS UNE SURVEILLANCE OPTIMALE DU TERRITOIRE



Carte radar

Les carences constatées précédemment ne remettent nullement en cause le bien fondé du système d'alerte de crues et son efficacité probante. Seulement, en s'engageant dans une démarche d'amélioration du dispositif, les élus du syndicat et leurs techniciens souhaitent ne laisser aucune place aux errements techniques et donc, aboutir à une maîtrise optimale des procédures d'alerte, quelle que soient les conditions météorologiques rencontrées. Les améliorations apportées sont au nombre de trois : la sécurisation des transmissions (satellite, ondes radio...), le renforcement de la collaboration entre les intervenants (SISA, commune, préfecture, pompiers) par le biais d'un système de vidéoconférence et surtout - pierre angulaire du dispositif d'urgence - par la création d'un système automatisé d'appels en nombre en direction des communes et des populations. En cas de risque avéré, les personnes, inscrites préalablement sur la base de données dédiée à la procédure, seront informées par messagerie internet, sms et par téléphone. Une démarche participative sera engagée prochainement auprès des riverains pour susciter une adhésion à cette nouvelle plate-forme d'informations. Fluidité, rapidité et transparence de l'information, synergie renforcée des principaux intervenants et confort de travail pour les équipes du SISA; les atouts de ce système d'alerte des crues, acte II, sont bien réels.

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE GRANDS TRAVAUX

Le SISA a engagé depuis fin 2001 la réalisation du projet d'aménagement de la Siagne et de ses affluents. Ce programme intéresse trois secteurs géographiques fortement touchés par la problématique inondation.

### 1- LA FRAYÈRE ET LE VALLON ST ANTOINE

Le SISA, maître d'ouvrage\*, a retenu le bureau d'étude SAFEGE-CETIIS comme maître d'œuvre.

La rencontre des riverains par le SISA, la Société du Canal de Provence et le maître d'œuvre a permis de recueillir les avis et observations de chacun. Le projet a été modifié en conséquence, lorsque les contraintes techniques et financières le permettaient, pour aboutir à une proposition d'aménagement acceptée par tous. Cette phase de maîtrise d'œuvre est achevée.

Une enquête publique devrait se dérouler au début du mois de mai ; elle a pour objet d'informer le public et de recueillir ses suggestions et contre-propositions. Les entreprises chargées des travaux pourront être désignées vers juillet/août. Les arrêtés « loi sur l'eau » et la Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) sont attendus pour le mois de septembre, le démarrage des travaux est programmé pour la fin 2004.



Zones inondables à Auribeau-sur-Siagne

### LA DIG : DEFINITION

La DIG est une procédure qui permet aux collectivités publiques d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général. Lorsque de tels travaux doivent être réalisés sur des propriétés privées, la DIG permet également de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur ces terrains. Sa durée de validité ne peut excéder 10 ans.



### 2- LA MOURACHONNE

Le bassin de la Mourachonne se caractérise par des crues violentes et rapides provoquant de nombreux désordres sur les communes de Grasse, Mouans-Sartoux et Pégomas.

Une étude préalable à l'engagement de la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude SCE. L'état des lieux du bassin versant de la Mourachonne ainsi réalisé a permis d'arrêter les principes généraux d'aménagements. Aussi, l'ouverture du marché de maîtrise d'œuvre sera engagée en mai. Les procédures réglementaires sont programmées pour le début de l'année 2005 et l'engagement des travaux pour la fin 2005.

\* Le maître d'ouvrage est celui qui dans le cadre de la conduite d'un projet : spécifie les besoins, choisit et lance les moyens, suit la réalisation, réceptionne et assure l'exploitation